

DT 13
SYSTÈME COMMUNAUTAIRE DE
MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET
D'AUDIT (E.M.A.S.)



2020

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

06/10/2020 – Révision G

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, fruit de la fusion entre les Conservatoires d'espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais et de la Picardie, en juin 2020, agit pour connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine dans la région Hauts-de-France. En juin 2020, l'association gère 488 sites pour une surface de 16423 hectares.

Conscient de son devoir de cohérence par rapport à son objet et ses activités, dans un souci d'exemplarité et de transparence vis à vis de ses partenaires, mais aussi de la communauté, le Conservatoire s'engage dans une politique environnementale. Celle-ci s'applique à toutes les activités du Conservatoire (bureaux, gestion de sites, locaux techniques)

Afin d'optimiser la mise en œuvre de cette politique environnementale, le Conservatoire d'espaces naturels a décidé de se doter depuis 2011 d'un système de management environnemental élaboré selon les exigences du règlement EMAS, pour le Nord – Pas-de-Calais. Même si le périmètre d'enregistrement concerne l'antenne Nord – Pas-de-Calais, la démarche de Système de Management Environnemental est élargie à l'échelle Hauts-de-France.

Cette politique vise à réduire notre impact environnemental.

Elle s'articule autour de 8 axes :

- Adapter le SME à l'échelle des Hauts-de-France
- Améliorer la gestion des déchets ;
- Maîtriser la consommation d'énergie et de carburant ;
- Réduire nos émissions de polluants ;
- Respecter la réglementation et les autres exigences ;
- Adopter une consommation éco-responsable ;
- Sensibiliser le personnel à la démarche EMAS ;
- Faire connaître l'engagement EMAS à nos partenaires.

Elle vise également à maîtriser notre impact indirect en prenant en compte des aspects environnementaux comme critères dans les procédures d'achats et en sensibilisant nos prestataires.

A travers ces axes, nous avons pour but d'atteindre les objectifs et cibles définis dans le programme de management environnemental : améliorer le suivi des déchets, maîtriser la consommation de papier, réduire les rejets dans l'environnement, améliorer nos achats...

EMAS est une démarche d'amélioration continue. Cela nous incite à revoir sans cesse notre système et nos objectifs afin d'atteindre un haut niveau de maîtrise de nos impacts.

Je m'engage personnellement en tant que Président du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France à mettre tout en œuvre pour respecter nos engagements et confie au directeur le suivi de cette politique.

Chacun doit participer au déploiement de cette politique dans le cadre de ses attributions et de ses compétences.

La personne chargée de la qualité a pour mission de mettre en œuvre cette politique dans le cadre du Système de Management Environnemental. Elle aura à rendre compte de la mise en place de cette démarche et de sa bonne application lors de la revue de direction annuelle.

« Je nomme Frédérique VANDENBROUCK (Chargée de gestion documentaire et de la qualité) pour assurer l'animation de la démarche. Elle sera en charge de la surveillance et de l'évaluation du SME, et alertera la direction en cas d'écarts constatés ou d'inadéquation des ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs. »

Amiens, le 06/10/2020

Christophe Lépine
Président

Emmanuel Fernandez
Administrateur référent

Vincent Santune
Directeur